

C O N S E I L

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
12 décembre 2016

Etaient présents

Mmes Bertin, Colin, Etienne, Felkar, Fosty, Inial, Leclerc, Pala, Sohyer, Tozzo
MM Aceti, Agostini, Allieri, Aries, Bagaglia, Basso, Blanguerin, Bourguignon, Brier, Claeys, Danloy, De Carli, Didelot, Duriez, Fizaine, Giardi, Hochstrasser, Huard, Jacque (à compter du point n°4), Jacquet, Lot, Marteau, Paluszkiewicz (à compter du point n°3), Piermantier, Pignot, Raulet, Raullet, Righi, Zolfo

Excusés

M. Herbays donne pouvoir à M. Bourguignon
M. Marini donne pouvoir à M. Lot
M. Pluvinet donne pouvoir à M. Didelot
Mme Invernizzi donne pouvoir à M. Ariès
M. Giovanardi donne pouvoir à M. Marteau
M. Fournel
M. Bouzad
M. Rousseau
Mme Charpentier

M. le Président ouvre la séance à 18 H 15. Le quorum a été réuni tout au long de la séance.

Il donne lecture de la liste des conseillers communautaires excusés et indique les pouvoirs et suppléances.

Élection du secrétaire de séance : M. Aceti est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

1 Composition du conseil communautaire

Monsieur le Président présente ce rapport.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte de la nouvelle composition du conseil communautaire comme suit :

- Démission de M. Jean-Louis Adnet et remplacement par M. Frédéric Giardi en tant que conseiller communautaire titulaire, représentant la commune de Herserange ;
- Démission de Mme Valérie Cadier et remplacement par Mme Patricia Benedetti en tant que conseillère communautaire suppléante de M. Paluszkiewicz.

2 Approbation du procès-verbal du 3 novembre 2016

Le procès-verbal du 3 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

M. le Président propose de modifier l'ordre d'examen des questions et de délibérer sur le point concernant la fixation des tarifs assainissement.

3 Assainissement : fixation des tarifs 2017 – Complément suite aux réunions des commissions

Arrivée de M. Paluszkiewicz à 18 H 25.

Le conseil communautaire, à la majorité des votants (37 voix pour, 2 voix contre, 4 abstentions)

- Décide d'appliquer à compter du 01/01/2017 le montant des redevances suivantes :
 - ✓ 1,63 €/m³ (1,68 € en 2016) pour les 14 communes de l'ex SIAAL : Chénières, Cosnes-et-Romain, Cutry, Haucourt-Moulaine, Herserange, Hussigny-Godbrange, Laix, Longlaville, Mexy, Mont-Saint-Martin, Rehon, Saulnes et Villers-la-Montagne ;
 - ✓ 1,57 € (1,54 €) pour Cons-la-Grandville (une période de lissage a été conclue avec le SIAAL) ;
 - ✓ 1,38 € (1,25 €) pour Fillières (une période de lissage a été conclue avec le SIAAL) ;
 - ✓ 1,47 € (1,39 €) pour Gorcy (part « Fermier » comprise*) ;
 - ✓ 1,48 € (1,40 €) pour Lexy ;
 - ✓ 1,58 € (1,55 €) pour Morfontaine (une période de lissage a été conclue avec le SIAAL) ;
 - ✓ 1,28 € (1,11 €) pour Tiercelet (part « Fermier » comprise*) ;
 - ✓ 1,55 € (1,51 €) pour Ugny (part « Fermier » comprise*, une période de lissage a été conclue avec le SIAAL)

***sous réserve de vérification du montant de la part « Fermier » le plus récent.**

- Décide d'appliquer les droits de raccordement à compter du 01/01/2007 sur la base des tarifs existants antérieurement sur l'ex SIAAL (les montants du SIAAL 2016 sont précisés entre parenthèses de la façon suivante :
 - A – Habitation individuelle : 1890 € (1897,55 € au SIAAL en 2016) ;
 - B – Immeuble d'habitation par appartement :
 - Studio : 450 € (456,16€),
 - F1 : 790 € (798,35€),
 - F2 : 910 € (912,34 €)
 - F3 et F4 : 1250 € (1254,53€),
 - F5 et plus : 1590 € (1596,93€) ;
 - C – Immeuble à usage commercial : par 20 m² de surface : 500 € (501,57 €) ;
 - D – Immeuble à usage commercial et bâtiment public, suivant le diamètre de branchement en eau potable :
 - Jusqu'à 25 mm : 2340 € (2340,09€),
 - De 30 à 40 mm : 4560 € (4562,68€),
 - De 60 à 80 mm : 11 400 € (11 406,04€),
 - De 100 à 125 mm : 22 810 € (22 812,29€),
 - À partir de 150 mm : 34 210 € (34 218,56€).
- Propose une actualisation automatique au 1^{er} janvier suivant l'évolution de l'indice TP 10a avec comme référence celles des valeurs des mois de septembre (TP 10a 0 = septembre 2016, TP 10a applicable en N = valeur de septembre N-1)
- Valide le formulaire de demande de participation

Suite à un débordement du public, M. le Président suspend la séance à 18 H 45.

Arrivée de M. Jacque à 18 H 50.

Reprise de la séance à 19 H 00.

4 Modification de la composition de la commission « tourisme, sentier de randonnée, golf, gens du voyage, travaux »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Désigne les nouveaux membres de la commission « tourisme, sentiers de randonnée, golf, gens du voyage, travaux » comme suit : MM. Pluvinet – Huard – Bagaglia – Mme Colin – M. Danloy – M. Giardi – Mme Felkar – M. Rousseau. M. Todeschini est membre avec voix consultative.

Les nominations prennent effet immédiatement, sans vote, lecture étant donnée par le Président.

Suite à un nouveau débordement du public, M. le Président demande à 19 H 10 que le public évacue la salle et propose que la séance se tienne à huis clos. Le huis clos est voté (10 voix contre, 33 voix pour).

Refus du public d'évacuer la salle.

Arrivée de M. Fournel à 19 H 15.

M. le Président, constatant que les conditions ne sont plus réunies pour débattre sereinement, lève la séance à 19 H 30 et informe l'assemblée communautaire du report de la séance à une date ultérieure.